

RÈGLEMENTS ET CODE DE VIE

Valeurs éducatives

Dans un climat de bienveillance, l'école Sacré-Cœur préconise ces trois principales valeurs :

LE RESPECT – L'IMPLICATION – LA RESPONSABILITÉ

Vouvoisement

Les élèves s'adressent à chaque intervenant en le vouvoyant et en ajoutant Mme, M.

Suspension de classe (interne ou externe)

1. Tout(e) élève exclu(e) d'un cours (suspension interne) doit se présenter immédiatement à l'endroit désigné (local plein d'R) et faire le travail demandé.
2. Un élève suspendu de l'école (suspension externe) ne peut s'y présenter durant cette période. Les parents doivent prendre entente avec la direction de l'école avant la réintégration de l'élève. **Tolérance zéro : violence physique et intimidation.**

Bris ou vol

Nous recommandons de laisser à la maison les objets de valeur. L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés. Dans le cas de matériel scolaire, une facture vous sera acheminée.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

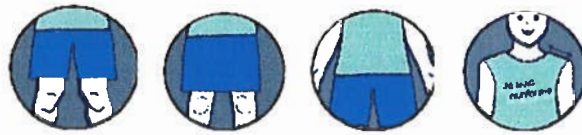
À l'heure du dîner, l'élève peut utiliser son téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique. L'usage doit être fait dans le respect de chacun. Tous les appareils électroniques sont strictement interdits en salle de classe. Ils doivent être rangés dans le casier barré et cela sous la responsabilité de l'élève. Les intervenants ont l'autorité de confisquer ceux-ci lorsque la consigne n'est pas respectée. **Procédure lors du non-respect du code de vie :**

- 1- L'appareil est retiré, remis à la fin des classes, message au baromètre comportemental.
- 2- L'appareil est confisqué, remis à la T.E.S. et l'élève devra récupérer celui-ci à la fin des classes, message et appel aux parents.
- 3- En situation de récidive, une rencontre avec la direction, la T.E.S., un parent et l'élève aura lieu.

Interdictions

La politique du « CSSL » est applicable à l'école secondaire Sacré-Cœur et dans les autobus. Donc, la consommation de **boissons énergisantes n'est pas permise à l'école**. Il est aussi strictement **interdit de fumer et/ou de « vapoter » durant les heures de classe**. La **possession, la vente ou la consommation de toute forme d'alcool, de drogue ou substance illicite est également prohibée**. Le non-respect de ces consignes peut engendrer la suspension et autre sanction majeure.

TENUE VESTIMENTAIRE



Jour d'école

Les vêtements que je porte sont conformes à une maison d'éducation et favorisent le respect de soi et des autres.

Je peux porter les vêtements suivants :

- Un chandail, un t-shirt ou une blouse, qui doit couvrir le dessus des épaules;
- Le bermuda, la jupe ou la robe doivent couvrir les cuisses;
- Le vêtement du haut et le vêtement du bas **se superposent** en tout temps;
- Le legging doit être porté avec **un vêtement qui lui est superposé jusqu'à la mi-cuisse**;
- Le pantalon doit être porté à la taille.

Je comprends que les vêtements suivants ne sont pas permis :

- Les vêtements qui révèlent le ventre, le dos, les seins, les épaules, les cuisses, les fesses et les sous-vêtements;
- Les vêtements comportant des images ou des messages violents, discriminatoires ou faisant la promotion de produits illégaux;
- Les vêtements troués ou déchirés;
- Les accessoires présentant un danger;
- Toute indication d'appartenance à un gang.

Journée de plein air ou en gymnase

Étant donné la multitude d'activités prévues au programme, il est impératif de planifier d'apporter son équipement et des vêtements de rechange, tout en étant vêtu de façon confortable et adaptée à la pratique d'un exercice soutenu. Il faut aussi s'ajuster à la saison.



Hygiène : Je prends soin de moi

L'adolescence est une période de transformation physique. Nous préconisons une bonne hygiène corporelle. Des vêtements de rechange doivent être prévus lors des activités sportives (midi, parascolaire, ou journées de plein-air).

Exemption

Une exemption du cours d'éducation physique ou de plein air ne sera accordée qu'avec un **billet médical présenté à la direction.**